



Document A. Oudéa-Castéra doit renoncer au texte différentiel le bac pro

À l'automne 2023, la ministre déléguée C. Grandjean a dévoilé sa mesure phare pour la terminale bac pro sans aucune concertation rigoureuse à partir d'un état des lieux partagé des lycées professionnels et surtout sans prendre en compte le rejet de sa réforme, présentée et discutée dans des délais trop précipités, par la profession. Le projet de texte qui modifie les grilles horaires, et instaure une augmentation de 6 semaines des stages en terminale a été étudié au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le jour de la rentrée. Le texte n'ayant recueilli aucun vote « Pour » c'est un avis massivement défavorable qui a été émis. Et pour cause, la réforme est synonyme de moins d'école pour les élèves, d'inégalité de réussite aux examens avec la mise en place des parcours différenciés, et d'une nouvelle dégradation des conditions de travail des professeur·es de lycée professionnel.

Pour dénoncer cette réforme, les personnels se sont fortement mobilisés le 12 décembre dernier. Le CSE du 14 décembre n'a pas pu se tenir : la demande de retrait de l'ordre du jour du texte par une majorité de ses membres n'a pas été entendue. Depuis, le dialogue social n'a pas été relancé et le projet de réforme a été présenté sans modification au CSE du lundi 8 janvier 2024 qui se déroulait en visioconférence, preuve une nouvelle fois du peu de considération pour le dialogue social par la ministre déléguée. Lors de ce CSE, une fois encore les membres ont voté majoritairement un vœu pour le retrait de l'ordre du jour de cet arrêté réformant le bac pro. Le ministère n'en a pas tenu compte.

Ce texte sans aucun vote favorable, fait inédit au CSE, témoigne une fois de plus du refus massif de la réforme des lycées pros. De plus, les moyens constants et les délais pour une telle réforme, dont les conséquences pour les élèves comme pour les personnels nécessitent une plus grande attention, sont vécus comme une provocation.

En conséquence, nous vous demandons Mme la ministre A. Oudéa-Castéra de renoncer à ce texte, de revenir sur cette réforme et d'engager de véritables négociations pour améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels.

Paris, le 16 janvier 2024

Pétition Voie Pro : Mme la Ministre, renoncez à la réforme du bac pro !

lundi 22 janvier 2024, par [CGT educ'action](#)

À l'automne 2023, la ministre déléguée C. Grandjean a dévoilé sa mesure phare pour la terminale bac pro sans aucune concertation rigoureuse à partir d'un état des lieux partagé des lycées professionnels et surtout sans prendre en compte le rejet de sa réforme, présentée et discutée dans des délais trop précipités, par la profession. Le projet de texte qui modifie les grilles horaires, et instaure une augmentation de 6 semaines des stages en terminale a été étudié au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le jour de la rentrée. Le texte n'ayant recueilli aucun vote « Pour » c'est un avis massivement défavorable qui a été émis. Et pour cause, la réforme est synonyme de moins d'école pour les élèves, d'inégalité de réussite aux examens avec la mise en place des parcours différenciés, et d'une nouvelle dégradation des conditions de travail des professeur·es de lycée professionnel.

Pour dénoncer cette réforme, les personnels se sont fortement mobilisés le 12 décembre dernier. Le CSE du 14 décembre n'a pas pu se tenir : la demande de retrait de l'ordre du jour du texte par une majorité de ses membres n'a pas été entendue. Depuis, le dialogue social n'a pas été relancé et le projet de réforme a été présenté sans modification au CSE du lundi 8 janvier 2024 qui se déroulait en visioconférence, preuve une nouvelle fois du peu de considération pour le dialogue social par la ministre déléguée. Lors de ce CSE, une fois encore les membres ont voté majoritairement un vœu pour le retrait de l'ordre du jour de cet arrêté réformant le bac pro. Le ministère n'en a pas tenu compte.

Ce texte sans aucun vote favorable, fait inédit au CSE, témoigne une fois de plus du refus massif de la réforme des lycées pros. De plus, les moyens constants et les délais pour une telle réforme, dont les conséquences pour les élèves comme pour les personnels nécessitent une plus grande attention, sont vécus comme une provocation.

En conséquence, nous vous demandons Mme la ministre A. Oudéa-Castéra de renoncer à ce texte, de revenir sur cette réforme et d'engager de véritables négociations pour améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels.

- [Lien vers la pétition à signer en ligne](#)
- [Appel intersyndical à télécharger ici](#)



La ministre A. Oudéa-Castéra doit renoncer au texte réformant le bac pro

À l'automne 2023, la ministre déléguée C. Grandjean a dévoilé sa mesure phare pour la terminale bac pro sans aucune concertation rigoureuse à partir d'un état de lieux partagé des lycées professionnels et surtout sans prendre en compte le rejet de sa réforme, présentée et discutée dans des délais trop précipités, par la profession. Le projet de texte qui modifie les grilles horaires, et instaure une augmentation de 6 semaines des stages en terminale a été étudié au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le jour de la rentrée. Le texte n'ayant recueilli aucun vote « Pour » c'est un avis massivement défavorable qui a été émis. Et pour cause, la réforme est synonyme de moins d'école pour les élèves, d'inégalité de réussite aux examens, avec la mise en place des parcours différenciés, et d'une nouvelle dégradation des conditions de travail des professeurs et de lycée professionnel.

Pour dénoncer cette réforme, les personnels se sont fortement mobilisés le 12 décembre dernier. Le CSE du 14 décembre n'a pas pu se tenir : la demande de retrait de l'ordre du jour du texte par une majorité de ses membres n'a pas été entendue. Depuis, le dialogue social n'a pas été relancé et le projet de réforme a été présenté sans modification au CSE du lundi 8 janvier 2024 qui se déroulait en visioconférence, preuve une nouvelle fois du peu de considération pour le dialogue social par la ministre déléguée. Lors de ce CSE, une fois encore les membres ont voté majoritairement un vœu pour le retrait de l'ordre du jour de cet arrêté réformant le bac pro. Le ministère n'en a pas tenu compte.

Ce texte sans aucun vote favorable, fait inédit au CSE, témoigne une fois de plus du refus massif de la réforme des lycées pros. De plus, les moyens constants et les délais pour une telle réforme, dont les conséquences pour les élèves comme pour les personnels nécessitent une plus grande attention, sont vécus comme une provocation.

En conséquence, nos organisations poursuivent le combat contre cette réforme et parlent auprès de la nouvelle ministre A. Oudéa-Castéra la nécessité de renoncer à ce texte, de revenir sur cette réforme et d'engager de véritables négociations pour améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels.

Paris, le 15 janvier 2024

Appel IS pétition voie pro